

Alain LEGROS, « Montaigne entre Fortune et Providence », p. 1-12.
<<http://umr6576.cesr.univ-tours.fr/Publications/HasardetProvidence>>

Hasard et Providence XIV^e-XVII^e siècles

Actes du cinquantenaire de la fondation du CESR et XLIX^e Colloque International d'Études Humanistes
Tours, 3-9 juillet 2006

publié par le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance,

Responsable de publication

Marie-Luce DEMONET,
Université François-Rabelais de Tours, CNRS/UMR 6576

Mentions légales

Copyright 2007 – © CESR. Tous droits réservés.
Les utilisateurs peuvent télécharger et imprimer cet article,
pour un usage strictement privé.
Reproduction soumise à autorisation.

Date de publication

05 avril 2007

Date de mise à jour

09 janvier 2008

Ouvrage en ligne publié avec le concours
de l'Université François-Rabelais, du CNRS,
du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur,
du Ministère de la Culture et de la Communication,
du conseil régional du Centre,
du conseil général de l'Indre-et-Loire,
de l'Institut Universitaire de France

Collection « *La Renaissance en ligne* »



Alain Legros

CESR, Université de Tours

Montaigne entre Fortune et Providence

Le 30 novembre 1580, venant de Viterbe en compagnie de jeunes nobles dont il est le mentor, Michel de Montaigne s'apprête à entrer dans Rome. À la douane, on inspecte ses malles, on y trouve des livres, on les confisque pour examen. Parmi eux, les *Essais*, dont la première édition vient de paraître, à Bordeaux, juste avant son départ pour un long périple à cheval par la Lorraine, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie. Grâce à son secrétaire, on sait combien son maître fut chagriné de ce qu'il commençait à prendre, avec le temps, pour une confiscation pure et simple, mais aussi quelle chance il estimait être la sienne d'avoir évité le pire : « il louoit fort sa fortune, de quoy n'estant aucunement averti que cela luy deust arriver, et estant passé au travers de l'Allemagne, veu sa curiosité, il ne s'y trouva nul livre defendu. »¹ Si les paroles rapportées sont exactes, le voyageur s'est donc félicité de sa bonne fortune en un lieu où il eût été plus convenable de remercier la Providence.

Le 20 mars de l'année suivante, les *Essais* sont rendus au voyageur par le *Maestro del Sacro Palazzo* et son assesseur, deux théologiens de haut rang chargés, entre autres fonctions, de contrôler la fabrication et la circulation des imprimés dans les États pontificaux. Montaigne, qui a pris le relais de son secrétaire, relate l'essentiel de cet interrogatoire². Il fera de même pour une seconde entrevue avec

1. *Journal de voyage de Michel de Montaigne*, éd. par F. Rigolot, Paris, PUF, 1998, p. 92. Voir ce qu'il dit lui-même de son heureuse admission à la « librairie » du Vatican, dont l'accès avait été refusé à l'ambassadeur du roi de France : « La fortune m'y porta, comme je tenois sur ce tesmoingnage la chose pour desesperée [...]. L'occasion et l'opportunité ont leurs privileges, et offrent souvent au peuple ce qu'elles refusent aus Roys » (*ibid.*, p. 112). Le texte n'étant pas destiné à la publication, il s'agit assurément d'un *habitus* de langage et de pensée, confirmé par l'absence du mot « providence » dans ce « Journal ».

2. *Ibid.*, p. 119.

les deux « docteurs moines » dominicains, lors d'une visite de courtoisie dont il a, cette fois, l'initiative, juste avant son départ de Rome. La censure écrite dont on avait « châtié » son livre est alors invalidée (« [ils] me prièrent de ne me servir point de la censure de mon livre »). Seule subsiste une recommandation orale qui reprend l'un des points censurés lors du premier examen : l'usage du mot « fortune », jugé « trop licencieux », autrement dit peu rigoureux et théologiquement impropre. On attend de Montaigne qu'il lui substitue un autre mot lorsqu'il fera réimprimer son ouvrage³. Peut-être même lui a-t-on suggéré d'utiliser à sa place « Providence » ou tout autre vocable accrédité.

Dans la quasi-totalité des cas, il conservera néanmoins le substantif incriminé, tout en expliquant sa position dans un ajout de 1588 à son chapitre « Des prières », comme s'il répondait après coup aux censeurs romains :

Le dire humain a ses formes plus basses, et ne se doit servir de la dignité, majesté, regence, du parler divin. Je luy laisse pour moy, dire fortune, destinée, accident, heur, et malheur, et les Dieux, et autres frases, selon sa mode vulgaire.

Plus tard encore, sur l'Exemplaire de Bordeaux (désormais EB), il placera en interligne deux mots de saint Augustin : « *verbis indisciplinatis* ». Il biffera alors « vulgaire », adjectif dont le syntagme latin à l'ablatif est en somme l'équivalent. Écrits en « vulgaire », les *Essais* usent de mots communs, et non de ceux de la *disciplina*, autrement dit du langage des spécialistes⁴.

Parmi eux, donc, « fortune », mot qu'on trouve à terme dans les *Essais* environ 350 fois, contre seulement une demie douzaine d'occurrences du mot « providence ». On doit encore ajouter à ces chiffres de la *Concordance* de Leake⁵ plus de trente emplois de *fortuna* (en latin surtout, mais aussi en italien), contre trois de *providentia*. L'écrasante supériorité de fréquence du premier vocable doit-elle faire négliger le second ? Faut-il même considérer, chez Montaigne, « fortune » et « providence » comme exclusives l'une de l'autre ? Je pense, au contraire qu'elles trouvent une sorte de compatibilité, voire de connivence dans les *Essais*, livre écrit « d'une façon laïque, non clericale : mais tousjours tres-religieuse »⁶.

3. *Ibid.*, p. 131 : « Ils remettoient à moy-mesme de retrancher en mon livre, quand je le voudrois reimprimer, ce que j'y trouverois trop licencieux, entre autres choses les mots de *Fortune*. »

4. Montaigne, *Essais*, I, 56, « Des prières », éd. par A. Legros, Genève, Droz, 2003, p. 166, 181, 194 pour les états successifs du texte ; p. 68-77, 220 pour l'étude de genèse ; p. 49-59 pour le commentaire des deux textes du *Journal* relatifs aux censeurs romains ; p. 125-141 pour la bibliographie (Faye, Martin, Screech, Smith, Tournon, etc.).

5. Cette *Concordance* (Genève, Droz, 1981) a été établie à partir de l'édition Villey-Saulnier, fondée sur le texte de l'Exemplaire de Bordeaux, auquel, sauf exception signalée, nous préférons ici, pour les citations, le texte de la première édition posthume qui sert de base à la prochaine édition de la Bibliothèque de la Pléiade (Paris, Gallimard, à paraître en 2007).

6. *Essais*, I, 56. Le texte de EB est un peu différent : « D'une maniere laïque non clericale : mais tres religieuse tousjours. »

Dans les bras de Fortune...

On a beaucoup écrit sur « la fortune chez Montaigne »⁷. À juste titre, car « fortune » est chez lui l'objet d'une véritable prédilection, non seulement par rapport à « providence » mais aussi, pour reprendre et compléter la liste déjà mentionnée des *verba indiscriminata* de I, 56, par rapport à « destinée, accident, heur, malheur, & autres frases », donc à « destin », « nécessité », « détermination », « fatum », « accident », « chance », « hasard », « événement », « occasion », « cas », « aventure » ou tout autre mot qui renvoie à la nécessité, à la fatalité, ou, de façon beaucoup plus fréquente, à la contingence, à l'aléatoire, au « fortuit » (1595) ou « fortuite » (EB).

User du mot « fortune », c'est placer son discours dans le sillage d'une tradition humaniste et poétique qui ne rechigne pas, bien au contraire, même chez les clercs, à employer l'antique langage chaque fois qu'il lui faut rendre compte de faits ou de changements d'état non prévisibles et peu explicables. Toutefois, lorsque Montaigne utilise, entre 1572 et 1592, ce substantif qui évoque à la fois les jeux de hasard (*sortes*), les caprices d'une déesse (*Fortuna*) et l'image populaire des retournements de situation (roue de Fortune), il prête le flanc à la critique, relativement récente, des théologiens de tous bords à l'encontre des expressions « païennes » dont ils veulent purger la langue, traquant dans les écrits tout ce qui est de « mauvais goût ». Ce dernier critère, retenu par les censeurs romains de Montaigne lors du premier entretien⁸, montre bien qu'il s'agit avant tout de procéder à un nettoyage lexical, en corrigeant des façons de parler et d'écrire en usage chez les poètes et les savants, les prélats et les courtisans, sans qu'on puisse toujours suspecter les uns ou les autres d'intentions hétérodoxes. Ainsi fait par exemple La Boétie, juriste, humaniste et poète, dont le premier des « Vingt-neuf sonnets » publiés par son ami Montaigne, contient cette plainte : « Hélas, comment de moy ma fortune se joue ! »⁹.

On peut encore, à titre d'exemple, comparer ce que dit Ronsard en 1565, dans son *Abrégé de l'Art poétique français* dédié à l'abbé du monastère de Hautecombe, avec ce qu'on lit au seuil d'une édition des *Centones ex Virgilio* de Lelio Capilupi

7. On trouvera les principaux repères bibliographiques à ce sujet (Y. Bellenger, Z. Samaras et surtout D. Martin) dans l'article « Fortune » (A. Tarrête) du *Dictionnaire de Michel de Montaigne*, éd. par P. Desan, Paris, Champion, 2004. En même lieu, on pourra aussi consulter « Fortuit » (P. Desan), « Dieu » et « Dieux » (A. Legros).

8. « Le *Maestro del Sacro Palazzo* [...] remit à ma conscience de rhabiller ce que je verrois estre de mauvais goût » (*Journal...*, *op. cit.*, p. 119).

9. Placées au beau milieu du premier Livre des *Essais*, ces pièces ne se lisent que dans les éditions du vivant de Montaigne.

expurgée en 1590¹⁰. « Sur toutes choses, dit le Vendômois, tu auras les Muses en révérence [...] comme les filles de Jupiter, c'est-à-dire de Dieu, qui de sa sainte grâce a premièrement par elles fait connaître aux peuples ignorants les excellences de sa majesté [...]. Car les Muses, Apollon, Mercure, Pallas et autres telles déités ne nous représentent autre chose que les puissances de Dieu, auquel les premiers hommes avaient donné plusieurs noms pour les divers effets de son incompréhensible majesté ». Pour l'éditeur de Capilupi, le principe même du centon excuse le poète d'avoir laissé des « mots étrangers, mais non hostiles à notre religion », comme « *fata, fortuna, Dii, Divi, Juppiter, Mars, Venus, et alia hujusmodi* » : à lire, nous explique-t-on, *per allegoriam*, autrement dit en transportant ces mots du contexte païen d'origine dans le domaine chrétien où ils recevront une signification supérieure.

Cette liste n'est pas très éloignée de celle qu'établit Montaigne dans son chapitre « Des prières », jusque dans la clausule : « destins, fortune, les dieux [...] et autres mots de cette espèce » (« *hujusmodi* », dit le texte latin : cf. « selon sa mode », chez Montaigne). Existait-il un catalogue des mots à proscrire, mis en circulation dès la fin du Concile de Trente (fin 1563) et qui avait frappé l'édition de Capilupi vers 1565 (l'éditeur de 1590 parle de vingt-cinq années d'interdiction) ? À ce compte, les mots que Montaigne reproduit pourraient être ceux-là mêmes qu'on lui a reprochés à Rome en 1580 à partir d'une liste analogue, où « fortune » avait en quelque sorte la primeur. L'avertissement de l'éditeur des *Centones* intéresse surtout notre propos dans la mesure où il fait la part des choses et considère comme possible dans un poème à l'antique ce qui ne le serait pas dans un traité théologique ou philosophique. C'est peut-être cette « licence »-là que Montaigne s'était de lui-même accordée, sans avoir pour autant attiré les critiques des deux théologiens bordelais qui avaient permis à Millanges d'imprimer les *Essais*.

Ce qu'a laissé passer, en 1580, l'Ordinaire du lieu, archevêque de Bordeaux, *via* ses deux théologiens, Simon Goulart, éditeur protestant des *Essais* de 1595, le censurera, car il réalisera plaisamment à « Lyon » (en fait Genève) les corrections demandées par les censeurs romains, en remplaçant autant que possible « fortune » par « condition », « aventure » et « rencontre ». Il ne faisait ainsi qu'emboîter le pas à Henri Estienne qui, deux années auparavant, s'en prenait aux poètes français, lesquels « payennisent quant à transférer à Fortune l'honneur dû à Dieu ». Dès 1578, le même Estienne n'avait-il pas déjà brocardé ces courtisans qui, usant du « nouveau langage français », divinisent « nature » et abusent de « fortune », « destinée » et « fatalité », mots plus « stoïques » que « christiani-

10. Pour Ronsard, voir les *Traité de poétique et de rhétorique à la Renaissance*, éd. par F. Goyet, Paris, LGF, 1990, p. 468. Pour Capilupi, voir Montaigne, *Essais*, I, 56, « Des prières », éd. par A. Legros, *op. cit.*, p. 71 (de même plus loin pour les références à Goulart, Estienne et Montluc).

ques » ? Estienne constate et réproche à la fois que la licence accordée aux poètes ait gagné le monde des courtisans. Jean de Montluc dit même que ce langage est devenu celui de « la plupart des chrétiens d'aujourd'hui, [qui] attribuent à la fortune tout ce qui leur advient de bon ou de mauvais ». Montaigne ne faisait donc que suivre l'usage du grand nombre ; en persistant, il se signale de nouveau comme « ame de commune sorte », conformément à son projet. Ira-t-on, comme Montluc l'évêque le fait à ses contemporains, jusqu'à reprocher à Montaigne de « forger » ainsi « un dieu nouveau », oisif et loin des hommes, étranger à toute providence, épicurien pour tout dire ?

Comme toujours quand l'auteur des *Essais* aborde, de près ou de loin, les choses de la religion, c'est pour parler de l'homme, en tant qu'il est, parmi d'autres spécificités constatables, *homo religiosus*. Se référer à la « fortune » pour expliquer l'événement, c'est esquiver toute explication rationnelle et reconnaître l'incapacité de l'esprit humain à rendre compte de tout, à tout prévoir et à tout expliquer de ce qui lui arrive ou arrive à son siècle. On comprend que Montaigne ait eu beaucoup de réticence à supprimer ou remplacer un mot qui lui permettait de dire, non sans jubilation, à quel point l'homme maîtrise mal le cours des choses où sa vie se coule comme elle peut. « La fortune se rencontre souvent au train de la raison »¹¹ est consacré à ce constat :

N'adresse elle pas quelquefois nos conseils¹², et les corrige ? Isabel Royne d'Angleterre, ayant à repasser de Zelande en son Royaume, avec une armee, en faveur de son fils contre son mary, estoit perdue, si elle fust arrivee au port qu'elle avoit projectté, y estant attendue par ses ennemis : mais la fortune la jetta contre son vouloir ailleurs, où elle print terre en toute seureté. Et cet ancien qui ruant la pierre à un chien, en assena et tua sa marastre, eut-il pas raison de prononcer ces vers : *Tautomaton hêmôn kalliô bouleuetai*, La fortune a meilleur advis que nous.

Le propos vaut aussi pour les décisions médicales, politiques, et surtout militaires, dont le succès doit souvent plus au hasard qu'au discernement, ainsi que le répètent, à l'envi, les annotations autographes du César et du Quinte-Curce : « heur d'Alex. », « Fortune d'Alex. », « fortune de C. », « fortune peut beaucoup en la guerre », « bone fortune de Cesar », « Combien peu de chose importe aus guerres ». Quant aux notes du Lucrèce, elles s'attardent volontiers sur la part que la théorie atomiste réserve au hasard (*fors*) : « Les atomes ne sont pas disposés

11. *Essais*, I, 33, dans l'édition posthume (34 dans l'édition Villey-Saulnier).

12. *I.e.* « Ne dirige-t-elle pas et ne modifie-t-elle pas parfois nos décisions ? ». Plus loin, par commodité, le grec du vers de Ménandre (traduit juste après par Montaigne) est translittéré.

par art ni n'ont un mouvement certain, mais fortuite de quoi se bastissent toutes choses », « Production des choses fortuite », « L'inclination fortuite et fort legiere qui se faict es atomes ampeche que nous ne soïons forcés toujours et attachés à la nécessité ou de la chute contrebas ou de la secousse du heurt »¹³. Sans faire pour autant de Montaigne un adepte de la physique épicurienne, donc d'une philosophie matérialiste, il serait intéressant d'examiner plus avant la relation que cette lecture de Lucrèce, attentive au rôle du hasard dans les combinaisons d'atomes, a pu entretenir avec la construction, ou plutôt la découverte progressive de soi, dans et par l'écriture, comme « philosophe impremedité et fortuit(e) »¹⁴.

La fortune de Montaigne n'a jamais la pesanteur d'un *fatum* ou d'une nécessité. S'il aime jouer avec elle, comme il a aimé dés et cartes en sa jeunesse, c'est précisément parce qu'il y trouve la part du jeu, au sens ludique mais aussi mécanique du terme. Osons même ce rapprochement anachronique : s'il eût sans doute peu prisé les provocations des surréalistes, il eût peut-être été séduit par leur conception d'un « hasard objectif » plus apte que la raison à résoudre les principaux problèmes de la vie ; et peut-être même, ajouterait-il, ceux de la politique, voire de la religion, puisque aussi bien, comme il le rappelle, c'est par les dés que Matthias est devenu le douzième apôtre en remplacement de Judas¹⁵. Aussi n'est-il pas étonnant de trouver sous sa plume, mêlant aventure et confiance, des accents affectifs qu'un mystique appliquerait volontiers, en métaphores de chair et d'amoureuse tendresse, à la bonne et sainte Providence ; propos qu'un homme « prudent », théologien ou non, ne manquera pas de trouver excessifs, assurément déraisonnables :

Et suis homme en outre, qui me commets volontiers à la fortune, et me laisse aller à corps perdu, entre ses bras : Dequoy jusques à cette heure j'ay eu plus d'occasion de me louer, que de me plaindre : Et l'ay trouvée et plus avisée, et plus amie de mes affaires, que je ne suis.¹⁶

13. L'ensemble des notes de lecture de Montaigne conservées sera bientôt publié à la suite des *Essais* de 1595 dans la Bibliothèque de la Pléiade. Voir *supra*, note 5.

14. Réflexion amorcée dans mon article « Genèse d'un philosophe », *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne*, 41-42, 2006, p. 49-77. Toujours afin de susciter une étude qui excède les limites de cet exposé, rappelons encore, en vrac, plusieurs citations latines des *Essais* à l'allure de sentences, à remettre en contexte : de Cicéron, *vitam regit fortuna, non sapientia* (« c'est la fortune qui gouverne la vie, non la sagesse ») ; d'Alexandre cité par Quinte-Curce, *Malo me fortunæ pæniteat, quam victoriæ pudeat* (« J'aime mieux avoir à déplorer ma fortune qu'avoir à rougir de ma victoire ») ; de Quinte-Curce, *Nunquam simpliciter fortuna indulget* (« Jamais la fortune ne nous sourit franchement ») ; de Salluste, *Faber est suæ quisque fortunæ* (« Chacun est artisan de sa propre fortune ») ; de Cornelius Nepos, *Mores cuique sui fingunt fortunam* (« A chacun la destinée que ses mœurs lui façonnent »).

15. *Essais*, II, 17 : « *Sors cecidit super Matthiam.* »

16. *Essais*, III, 12.

... croire à la Providence

En 1582, un nouveau développement, inséré dans le chapitre « Que nostre desir s'accroit par la malaisance », pourrait laisser entendre que, même s'il n'a pas supprimé ou remplacé le mot jugé impropre lors de la deuxième édition de son ouvrage (en aurait-il eu le temps ?), Montaigne n'a pas été sourd aux critiques romaines, ajoutant « providence » à défaut de corriger « fortune »¹⁷ :

C'est un effect de la providance divine, de permettre sa sainte Eglise estre agitée, comme nous la voyons de tant de troubles & d'orages, pour esveiller par ce contraste les ames pies & les ravoier de l'oysiveté et du sommeil, où les avoit plongez une si longue tranquillité. Si nous contrepoisons la perte que nous avons faicte, par le nombre de ceux qui se sont desvoyez, au gain qui nous vient pour nous estre remis en haleine, resuscité nostre zele & nos forces à l'occasion de ce combat, je ne sçay si l'utilité ne surmonte point le dommage.¹⁸

Première personne du pluriel : ce propos paradoxal s'adresse, de toute évidence, aux catholiques romains, parmi lesquels Montaigne lui-même se compte¹⁹. Ceux qui ont quelque répugnance à trouver dans les *Essais* des paroles édifiantes pourront toujours faire valoir le contexte, fort peu religieux : ces lignes rehaussent, au retour de Rome, une considération bien profane sur l'attrait érotique et la tentation adultère, que les obstacles renforcent au lieu de les contenir ! Quoi qu'il en soit, ce qui est dit ici de la Providence semble avoir été soigneusement pesé. Elle serait donc puissance divine agissant dans l'histoire ? Une histoire que toutefois elle ne détermine pas, se contentant de « permettre » ce qui advient dans un monde où l'enchaînement des causes secondes n'exclut pas l'intervention du libre arbitre humain, et travaillant pour ainsi dire dans la longue durée.

À cette conception s'accorderait ce qu'on lit dans un développement à l'évidence inspiré de saint Paul (« Mort, où est ta victoire ? ») :

La religion Chrestienne a toutes les marques d'extreme justice et utilité : mais nulle plus apparente, que l'exacte recommandation de l'obeissance du Magistrat, et manutention des polices. Quel merveilleux exemple nous en a laissé la sapience divine, qui pour establir le salut du genre humain, et conduire cette sienne glorieuse

17. Voir *Essais*, III, 9 : « J'adjouste, mais je ne corrige pas. » Dans les faits, y compris dans le cas de « fortune » (remplacé deux ou trois fois par « sort », ou supprimé par exception), les additions de Montaigne n'excluent pas les corrections.

18. *Essais*, II, 15, texte de 1582, p. 162.

19. Voir l'*incipit* de « Des prières » (*Essais*, I, 56).

victoire contre la mort et le péché, ne l'a voulu faire qu'à la mercy de nostre ordre politique : et a soubsmis son progrez et la conduite d'un si haut effet et si salutaire, à l'aveuglement et injustice de nos observations et usances : y laissant courir le sang innocent de tant d'esleuz ses favoriz, et souffrant une longue perte d'annees à meurir ce fruit inestimable ?²⁰

« Souffrir », « permettre » (mots d'usage théologique) : c'est ce même langage qu'on retrouve au chapitre « Des coches », où Montaigne dit tout le mal possible de la conquête du Nouveau Monde, de la ruée vers l'or qui l'a en grande partie motivée, et de ce que nous appellerions le génocide, physique et culturel, des Indiens par les Espagnols :

Dieu a meritoirement permis, que ces grands pillages se soient absorbez par la mer en les transportant : ou par les guerres intestines, dequoy ils se sont mangez entre-eux : et la plus part s'enterrent sur les lieux, sans aucun fruit de leur victoire.²¹

Respectueuse de la liberté de l'homme jusque dans ses attermoiemens, ses refus, ses égarements, la Providence est comme en retrait de l'histoire des hommes, tout au plus en accompagnement.

On pourrait à partir de là considérer, avec Cicéron, qu'elle s'exerce en gros, non en détail, mais Montaigne, qui le cite (*Magna dii curant, parva negligunt* [« Les dieux se soucient des grandes choses, ils négligent les petites »] ; *Nec in regnis quidem reges omnia minima curant* [« Les rois ne se soucient pas non plus de tout ce qui se passe d'infime dans leurs royaumes »]), le corrige aussitôt à l'aide de saint Augustin :

Comme si à ce Roy là [*i.e.* Dieu], c'estoit plus et moins de remuer un Empire, ou la feuille d'un arbre : et si sa providence s'exerçoit autrement, inclinant l'evenement d'une bataille, que le sault d'une puce. La main de son gouvernement, se preste à toutes choses de pareille teneur, mesme force, et mesme ordre : nostre interest n'y apporte rien : noz mouvements et noz mesures ne le touchent pas. *Deus ita artifex magnus in magnis, ut minor non sit in parvis* [« Dieu, grand ouvrier dans les grandes choses, ne l'est pas moins dans les petites »].²²

En tant qu'elle est affaire de foi, la Providence déjoue, pour Montaigne, toute clairvoyance humaine. Dire qu'elle se manifeste ici plutôt que là est presque irrégulier, à tout le moins maladroit :

20. *Essais*, I, 22 (23).

21. *Essais*, III, 6.

22. *Essais*, II, 12.

je trouve mauvais ce que je voy en usage, de chercher à fermir et appuyer nostre religion par la prosperité de nos entreprises. Nostre creance a assez d'autres fondemens, sans l'autoriser par les evenemens : Car le peuple accoustumé à ces argumens plausibles, et proprement de son goust, il est danger, quand les evenemens viennent à leur tour contraires et des-avantageux, qu'il en esbranle sa foy : Comme aux guerres où nous sommes pour la Religion, ceux qui eurent l'avantage au rencontre de la Rochelabeille, faisans grand feste de cet accident, et se servans de cette fortune, pour certaine approbation de leur party : quand ils viennent apres à excuser leurs defortunes de Mont-contour et de Jarnac, sur ce que ce sont verges et chastiemens paternels [*i.e* appliqués par Dieu le Père], s'ils n'ont un peuple du tout à leur mercy, ils luy font assez aisément sentir que c'est prendre d'un sac deux moulures, et de mesme bouche souffler le chaud et le froid. Il vaudroit mieux l'entretenir des vrais fondemens de la verité. C'est une belle bataille navale qui s'est gaignee ces mois passez contre les Turcs, sous la conduite de dom Joan d'Austria : mais il a bien pleu à Dieu en faire autres fois voir d'autres telles à nos despens. Somme, il est mal-aisé de ramener les choses divines à nostre balance, qu'elles n'y souffrent du deschet.²³

De la foi aveugle en la Providence, on tire cependant un art de vivre, comme on le lit en même lieu : « Suffit à un Chrestien croire toutes choses venir de Dieu : les recevoir avec recognoissance de sa divine et inscrutable sapience : pourtant²⁴ les prendre en bonne part, en quelque visage qu'elles luy soient envoyees ». Prendre en bonne part : en latin, *boni consulere*, deux mots qu'on trouve sur une solive de la bibliothèque de Montaigne, dans une sentence empruntée à l'*Ecclésiaste* où cette façon d'accueillir comme un bien « les choses telles qu'elles sont » (*ut res sunt*) est considérée comme l'ultime bout de la sagesse humaine²⁵. L'expression se retrouve aussi dans les *Essais*, en français et à proximité du mot « providence » :

Dieu pourroit nous ottroyer les richesses, les honneurs, la vie et la santé mesme, quelquefois à nostre dommage : car tout ce qui nous est plaisant, ne nous est pas tousjours salutaire : si au lieu de la guerison, il nous envoie la mort, ou l'empirement de nos maux, il le fait par les raisons de sa providence, qui regarde bien plus certainement ce qui nous est dû, que nous ne pouvons faire : et le devons prendre en bonne part, comme d'une main tres-sage et tres-amie.²⁶

23. *Essais*, I, 31 (32).

24. *I.e.* pour cette raison.

25. A. Legros, *Essais sur poutres. Peintures et inscriptions chez Montaigne*, Paris, Klincksieck, 2000 (2^e éd. 2003), p. 277.

26. *Essais*, II, 12.

En 1588, Montaigne greffera sur ce texte de 1580 deux citations latines, l'une du Psalmiste, l'autre de Juvénal. La première s'adresse à Dieu : ton bâton et ta houlette me rassurent. L'autre s'adresse à l'homme : laisse faire les dieux, qui t'aiment et savent mieux que toi ce qu'il te faut. La Providence a ses raisons que la raison humaine ne connaît pas !

Tout se passe donc comme si cette évocation de la Providence avait pour effet, chez Montaigne, de servir d'antidote au discours de dénigrement sur le monde, mais aussi à tout discours sur Dieu, d'ouvrir le cœur à la confiance, d'apaiser toute crainte de l'avenir et de la mort (comme dans la parabole évangélique des oiseaux et des lys), de ramener l'esprit à ce moment présent, *kairos* grec, *tempus* latin, qui est, dira Pascal, en bon lecteur de Montaigne, « le seul temps qui nous appartient ».

Et si l'on ne peut, étant homme, s'abstenir de tout discours sur la marche des choses, que ce soit du moins, chaque fois que la rationalité semble être battue en brèche par l'événement, en termes contingents d'« accident », de « fortune » et de « défortune », mots somme toute plus religieux, car plus respectueux du mystère providentiel, que ceux dont on use à tort et à travers dans un esprit partisan, prêtant souvent le flanc à la critique, aussi cinglante que justifiée, du mécréant :

Ainsi répondit Diagoras, qui fut surnommé l'Athee, estant en la Samothrace, à celui qui en luy montrant au Temple force voeuz et tableaux de ceux qui avoyent eschapé le naufrage, luy dit : Et bien vous, qui pensez que les Dieux mettent à nonchaloir les choses humaines, que dittes vous de tant d'hommes sauvez par leur grace ? Il se fait ainsi, répondit-il : Ceux là ne sont pas peints qui sont demeurerez noyez, en bien plus grand nombre.²⁷

Montaigne n'est pas si engagé en son parti qu'il ne puisse simultanément voir les choses d'un point de vue radicalement contraire !

Les *Essais* n'opposent pas « providence » à « fortune ». Loin d'être pour Montaigne une force par elle-même, cette dernière n'a d'existence que dans le monde des apparences auquel est limité, quoi qu'il fasse, l'esprit humain. Seule la foi peut admettre, mais sans pouvoir en percer le mystère, que la Providence divine s'exerce à travers cette contingence, active au travers même de ce qui nous apparaît fortuit, composant avec les causes secondes comme avec notre libre arbitre :

Dieu nous voulant apprendre, que les bons ont autre chose à esperer : et les mauvais autre chose à craindre, que les fortunes ou

27. *Essais*, I, 11.

infortunes de ce monde : il les manie et applique selon sa disposition occulte : et nous oste le moyen d'en faire sottement nostre profit. [...] *Quis hominum potest scire consilium Dei ? aut quis poterit cogitare, quid velit Dominus ?* [Qui, parmi les hommes, peut connaître le dessein de Dieu ? Ou bien qui pourra imaginer ce que veut le Seigneur ?]²⁸

Si Montaigne s'entête à utiliser, dans ses *Essais*, le langage commun des *literæ umbraticæ*, donc le langage profane et approximatif, sciemment inadéquat aux données de la foi qu'il professe, analogue aux « ombrages » par lesquels les peintres représentent les lointains, c'est pour avoir voulu un livre où l'écriture d'enquête et de tâtonnement, par nécessité subjective, s'ajuste à une double conviction : « nous sommes nés à quæster la vérité, il appartient de la posséder à une plus grande puissance »²⁹.

Cette distinction essentielle entre Sagesse divine et savoir humain est fondamentale dans les *Essais*, très particulièrement quand Montaigne, par exception, en vient à parler de la Providence comme objet de foi dont il faut respecter le mystère :

Si quelque fois la providance divine a passé par dessus les regles ausquelles elle nous a necessairement astreints, ce n'est pas pour nous en dispenser. Ce sont coups de sa main divine qu'il nous faut non pas imiter, mais admirer, et exemples extraordinaires, marqués d'un expres et particulier aveu, du genre des miracles qu'elle nous offre pour tesmoignage de sa toute puissance au dessus de nos ordres et de nos forces, qu'il est folie et impietè d'essayer à représenter, et que nous ne devons pas suivre, mais contempler avec estonnement. Actes de son personnage, non pas du nostre.³⁰

Ainsi se trouve religieusement justifié le choix persistant de Montaigne en faveur d'un mode d'expression résolument profane : avec « nature », « fortune » (et même « fortunes » : le pluriel a son importance), on reste à niveau d'homme. Et c'est déjà beaucoup si « d'aventure » on peut « prendre le temps », saisir « l'occasion », « vivre à propos », avec quelque « chance » de rencontrer ainsi, plus que par le calcul, les voies « occultes » de la Providence, tout en suivant autant que possible « nature » (dont nous avons beaucoup perdu la trace) et « fortune » (cette réalité virtuelle qui déjoue au moins les calculs de notre « prudence »). Quant à dire « Providence », ce serait évacuer toute transcendance des réalités proprement impensables qu'on prétend ainsi désigner.

28. *Essais*, I, 32 (33).

29. *Essais*, III, 8.

30. *Essais*, I, 22 (23).

Maintenir, autant qu'il est possible, ce choix de « stile » contre ceux qui, mus par un double souci de précision dogmatique et de contrôle idéologique, traquent en cette fin de siècle, dans un camp comme dans l'autre, tout propos mal sonnante, c'est revendiquer pour ce qu'on appellera plus tard la « littérature » un espace à part parmi ce qui s'écrit, une liberté d'allure, un droit d'approximation sans lequel il n'y a plus de jeu, partant plus d'invention, plus de liberté dans la quête d'une vérité à laquelle Montaigne ne renonce pas, lui qui sait, plus que d'autres sans doute, qu'il ne peut pas plus l'atteindre par discours que se passer des mots qui tentent d'aller à sa rencontre.

Alain Legros, Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, Tours